

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU MARDI 13 DECEMBRE 2016 A 20H15 AU RESTAURANT COMMUNAL A
ECUVILLENS**

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 86 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes et MM. Jacques Perriard, Jean-Pierre Stirnimann,
David Bapst, Marc-Antoine et Christine Emery
Scrutateurs : M. Maurice Seydoux (54) et M. Olivier Clément (32)

M. Dominique Zamofing : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal de Hauterive (FR) vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette deuxième assemblée de la législature 2016/2021. La fin de l'année approche à grand pas et les premiers frimas de l'hiver font frétille le thermomètre. C'est pour certain une période peu appréciée ou redoutée mais que l'on se rassure, dans 8 jours, le solstice d'hiver sera derrière nous et les jours vont recommencer à s'allonger annonçant un printemps encore lointain mais prometteur.

Comme chaque année à cette période, nous sommes réunis en assemblée pour valider le budget 2017. Celui-ci est équilibré et nous l'espérons sera validé par l'assemblée. Un seul point est à l'ordre du jour des investissements.

Cette assemblée sera suivie comme à son habitude d'une petite verrée. Celle-ci sera offerte par les 3 députés de notre commune élus au Grand Conseil, petit clin d'œil pour vous remercier de votre soutien. Je salue particulièrement la présence de nos deux députés locaux et du représentant de l'Abbaye d'Hauterive.

Comme d'habitude, le procès-verbal sera tenu par Mme Nicole Chavaillaz et l'assemblée enregistrée.

Cette assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 48 du 2 décembre 2016;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale no 3/2016 distribuée en tout ménage le 2 décembre 2016 ;
- ◆ publication sur notre site internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous invite à respecter les consignes habituelles à savoir :

les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. Aucune personne. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser les micros que vous tendront les scrutateurs désignés et vous annoncer par votre nom. Je vous prierais également de bien vouloir éteindre vos natels pour éviter les interférences avec les micros.

Ce qui m'amène à la nomination des scrutateurs : le Conseil communal vous propose, après une rapide prospection, M. Maurice Seydoux et M. Olivier Clément. Merci pour votre engagement et je vous prie de procéder à votre première tâche, à savoir compter les citoyens présents afin de nous annoncer le nombre de personnes ayant le droit de vote ce soir.

Je rappelle encore aux scrutateurs que, conformément à l'art. 15 de la loi sur les communes, ils pourront être appelés à former, avec les membres du Conseil communal, le bureau électoral. Celui-ci pourrait être appelé, le cas échéant, à dépouiller les bulletins de vote en cas d'un éventuel vote par bulletins secrets.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour tel que paru dans la convocation de l'information communale est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 juin 2016
2. Plan de législature 2016/2021
3. Budget de fonctionnement 2017
 - 3.1 Rapport de la commission financière
4. Budget des investissements 2017 et vote du crédit y relatif
 - 4.1 CAD (chauffage à distance) de l'école. Raccordement de la chaufferie au gaz naturel comme combustible d'appoint. Raccordement au CAD de l'immeuble Rte de l'Ecole 9/11
 - 4.2 Rapport de la commission financière
5. Informations communales
6. Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour ?

Aucune question.

Au vote à main levée : l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

L'assemblée délibérera dans l'ordre qui figure sur la convocation.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2016

M. Dominique Zamofing : le procès-verbal de ladite assemblée a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a également pu être consulté sur notre site internet. En conséquence, nous renonçons à le lire. Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ? Aucune question.

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

Je remercie notre secrétaire communale pour la rédaction de ce procès-verbal.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Plan de législature 2016/2021

M. Dominique Zamofing : le plan de législature qui vous est présenté dans le bulletin communal sera le fil rouge de cette période législative. Il sera mis en œuvre dans la mesure des moyens communaux et n'est pas exhaustif. Je vous propose de le parcourir ensemble. Je vais le commenter et je vous donnerai la parole pour d'éventuelles questions. Je vous rappelle qu'il n'est pas soumis au vote de l'assemblée communale et qu'il ne fait pas l'objet d'un rapport de la commission financière.

Administration communale :

- on prévoit la réorganisation de l'administration communale en engageant peut-être un administrateur ou un technicien, à analyser.

Ordre public :

- déplacement du local du service du feu sur un site commun avec l'édilité et la déchetterie, le crédit a déjà été voté, le problème est de trouver l'emplacement idéal. L'emplacement prévu initialement pose problème puisque la mise en zone n'est pas conforme à la loi sur l'aménagement du territoire.

Enseignement et formation :

- mise en œuvre de la nouvelle loi scolaire, en cours
- goudronnage de la place, déjà faite et construction d'un abri à vélos
- en cours de législature, il faudra également évaluer la démographie et la capacité du bâtiment scolaire.

Culture, sport et loisirs :

- réfection complète du toit du local technique et de la halle de gym suite à des infiltrations d'eau
- volonté de refaire l'enveloppe de la halle de gym dans le but de l'assainir énergétiquement
- au terrain de foot à Ecuwillens, mise en place d'un arrosage automatique, réfection des vestiaires et mise aux normes de l'éclairage.

Transports et communication :

- mise aux normes des arrêts de bus pour les personnes handicapées, spécialement pour l'accès de celles en chaises roulantes, en coupant les bordures des trottoirs
- centre du village à Ecuwillens, volonté de la législature précédente déjà, d'aménager une place conviviale et sécurisée aux alentours de l'église
- on doit rénover le pont de fer se situant près de l'Abbaye d'Hauterive en direction de Chésalles en partenariat avec la commune d'Arconciel
- éclairage public, analyse de la faisabilité de la modification des installations permettant l'extinction de 24h00 à 05h00
- routes : on va continuer les réfections échelonnées de nos diverses routes communales par le truchement de notre budget de fonctionnement pour maintenir notre niveau routier d'une bonne qualité
- on souhaiterait goudronner et faire un concept de parcage derrière l'administration et le restaurant à Ecuwillens pour améliorer le parcage notamment lors de manifestations.

Approvisionnement en eau :

- on attend le résultat de la révision du PAL mais divers terrains devront être équipés pour l'adduction d'eau et la défense incendie
- on doit établir le PIEP (plan des infrastructures d'eau potable) en collaboration avec le Consortium des eaux du Graboz. Le mandat a été donné au bureau d'ingénieurs Fuchs SA.

Protection des eaux :

- la STEP, ce n'est pas une nouveauté, arrive en fin de vie et on doit gentiment envisager une étude pour un futur raccordement à la STEP de Villars-sur-Glâne à l'horizon 2020/2021
- il reste encore la mise en séparatif de quelques secteurs, essentiellement à Posieux.

Ordures ménagères :

- concernant la déchetterie c'est le même problème que pour le local du feu.

Cimetière :

- refaire l'éclairage qui est défectueux.

Aménagement du territoire :

- révision du PAL – un crédit complémentaire sera demandé au mois de mars pour financer quelques études supplémentaires qui nous ont été demandées.

Finances et impôts :

- on souhaite maintenir la fiscalité actuelle malgré la réforme fiscale des entreprises – adopter une politique prudente en matière d'investissement en répartissant les charges sur plusieurs années – absorber annuellement les charges liées selon les informations du canton
- il y aura, pas forcément déjà dans cette législature, l'adaptation du nouveau plan comptable MCH2, prévu en 2020 mais semble-t-il plutôt 2021.

Immeubles du patrimoine financier :

- bâtiments communaux : entretien continu pour maintenir le bon état actuel
- restaurant communal, rénovation de l'appartement et de la cuisine
- école, CAD, raccordement au gaz naturel comme combustible d'appoint et raccordement d'un nouveau bâtiment, objet de l'investissement de ce soir
- chauffage de l'école – mise en place d'un filtre à particules en vue de sa mise aux normes.

Voilà j'en ai terminé, j'ouvre la discussion.

M. Bernard Perritaz-Cériani, Ecuwillens : quel est le coût total de tout ce programme ?

M. Dominique Zamofing : les investissements prévus avoisinent les 7 millions pour autant qu'ils soient tous réalisés. Il y a deux gros morceaux à savoir 2 millions pour le raccordement de la STEP à Villars-sur-Glâne et 2,8 millions déjà votés pour le bâtiment de la déchetterie, édilité et pompiers.

M. Bernard Perritaz-Cériani, Ecuwillens : concernant le projet de la DEP, prévoyez-vous de reporter le crédit ou bien il y aura une nouvelle votation, un nouveau crédit et une nouvelle décision ?

M. Dominique Zamofing : il y a deux variantes : soit on trouve un terrain équivalent que l'on peut mettre en zone et poser le projet tel qu'il est prévu, à ce moment pas besoin de passer à nouveau devant l'assemblée – soit on doit dissocier les bâtiments, ce serait un nouveau projet qui serait alors resoumis à l'assemblée communale.

Mme Marie-Claude Etégny, Ecuwillens : il est prévu la réorganisation de l'administration communale. Je pense que vous avez déjà pressenti comment vous allez réorganiser parce que sinon vous en auriez même pas eu l'idée. Cela veut dire qu'on aimerait faire mieux. Est-ce que vous envisagez un cahier des charges de l'administrateur ? comment dans un premier temps vous concevez ce poste d'administrateur ?

M. Dominique Zamofing : pour répondre à la première question : est-ce qu'on aura un ou une administrateur(trice). Cette question sera évaluée en fonction de l'évolution démographique et naturellement, comme tous les postes, il y aura un cahier des charges. Il y a du personnel administratif qui est en fin de carrière et selon les décisions de retraite anticipée ou non, nous avons une idée pour tenir compte du fait que nous devons être de plus en plus professionnels. Nous aurons peut-être besoin d'un technicien plutôt qu'un administrateur mais pour le moment nous ne pouvons être plus précis. Si vous voulez postuler, c'est encore un peu trop vite.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : budget de fonctionnement 2017

M. Dominique Zamofing : avant de passer en revue chapitre par chapitre le budget de fonctionnement 2017, il y a lieu de le commenter. Le budget 2017 qui vous est présenté dégage un léger bénéfice de Fr. 2'951.00. Ceci est réjouissant et les communes fribourgeoises profitent encore d'une bonne conjoncture malgré les annonces pessimistes du début de l'année 2015 suite à l'abandon du taux plancher du franc face à l'euro. Profitons-en, il semble que le climat économique se détériore gentiment.

Les rentrées fiscales des personnes physiques enregistrent une progression de 3% par rapport au budget 2016. Les personnes morales de notre commune jouissent d'une conjoncture encore

favorable et il y a eu lieu d'augmenter les recettes en rapport aux années antérieures qui étaient parfois sous-estimées. Le fait le plus réjouissant est de constater que les charges liées augmentent de 1,8% et de ce fait ne pèjorent pas trop le ménage communal.

Quelques chiffres selon les statistiques du service des communes sur la base de l'année 2015 :

- ❖ la population légale de la commune est de 2415 habitants
- ❖ l'endettement net par habitant est de Fr. 1'337.00, la moyenne fribourgeoise étant de Fr. 1'687.00
- ❖ notre capacité d'emprunt est de Fr. 3'503'302.00, un crédit disponible de Fr. 817'784.00
- ❖ une capacité totale d'investissement de Fr. 4'321'086.00
- ❖ charges par nature ; vous avez pu consulter le tableau des charges par nature dans le bulletin communal. Une seule et importante remarque : les charges, de manière globale, n'ont augmenté que de 0.013%
- ❖ produits par nature : une seule remarque également, ceux-ci ont augmenté de 1.33%
- ❖ planification de la dette : la dette à fin 2017 est de Fr. 9'729'844.00 car nous profitons de taux d'intérêt relativement bas et favorables.

Le budget de fonctionnement 2017 a été publié dans son intégralité dans le bulletin d'information de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. Comme à l'accoutumée, nous avons joint les commentaires nécessaires et les explications sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget 2016. Nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information. Le budget a été élaboré de manière prudente. La planification financière sera quant à elle mise à jour pour l'assemblée des comptes 2016.

Administration : M. Benoît Chenaux

Pas de question.

Ordre public : M. Benoît Chenaux

Pas de question.

Enseignement et formation : M. Aurélien Baroz

Pas de question.

Culture, loisirs et sport : M. Aurélien Baroz

Pas de question.

Santé : Mme Anita Gumy

Pas de question.

Affaires sociales : M. Nicolas Corpataux

Pas de question.

Transports et communications : M. Jean-François Zanetti

Pas de question.

Protection des eaux: M. Dominique Zamofing

Pas de question.

Ordures ménagères, cimetière : M. Bertrand Jacquaz

Pas de question.

Aménagement du territoire : M. Nicolas Corpataux

Pas de question.

Economie (agriculture/forêts) : M. Bertrand Jacquaz

Pas de question.

Finances et impôts : M. Dominique Zamofing

Pas de question.

Immeubles du patrimoine financier : Mme Anita Gumy

Pas de question.

Je donne maintenant la parole au Président de la commission financière, M. Alain Carbonnier.

M. Alain Carbonnier : en vue de la préparation de l'assemblée communale de ce soir, la commission financière et le Conseil communal se sont rencontrés le 15 novembre 2016. Lors de

cette séance, les informations complémentaires ont été transmises en plus des documents déjà remis précédemment. Votre commission financière vous fait part de son préavis établi sur cette base. Le budget de fonctionnement 2017 prévoit un bénéfice de Fr. 2'951.00 (comparé à un déficit de Fr. 124'693.00 au budget 2016). Nous nous référons aux commentaires du Conseil communal pour les explications des changements majeurs comparés aux périodes précédentes. En complément, les points suivants ont influencé le résultat :

- ◆ **effet positif comparé au budget 2016** : le budget 2016 était affecté par des coûts de changement de programme informatique pour l'administration communale d'un montant de Fr. 52'000.00
- ◆ **effet négatif au budget 2016** : augmentation de la réserve pour le renouvellement de la STEP de Fr. 230'000.00 comparé à Fr. 200'000.00 en 2016.

Il faut aussi souligner la diminution des coûts du service social de l'ordre de Fr. 90'000.00 par rapport au budget 2015.

Sur la base des informations communiquées, la commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement pour l'année 2017 qui prévoit un bénéfice de Fr. 2'951.00.

M. Dominique Zamofing : merci. J'ouvre la discussion.
La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2017 se soldant par un bénéfice de Fr. 2'951.00 est adopté à l'unanimité.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget des investissements 2017 et vote du crédit y relatif

4.1 CAD (chauffage à distance) de l'école. Raccordement de la chaufferie au gaz naturel comme combustible d'appoint. Raccordement au CAD de l'immeuble Route de l'Ecole 9/11

M. Dominique Zamofing : le Conseil communal n'a qu'un seul objet en investissement à l'ordre du jour, il s'agit de la proposition d'un raccordement au gaz de la chaufferie de l'école comme combustible d'appoint ainsi que le raccordement d'un immeuble au CAD (chauffage à distance) de l'école. Nous rencontrons, vu l'âge avancé de la chaudière de l'école, quelques problèmes passagers en période de chauffe qui perturbe la CAD (chaudière à bois). Lors des arrêts de la chaudière à bois, c'est la chaudière à mazout actuelle qui prend le relais. En période de froid, celle-ci n'est pas assez puissante pour assumer une température correcte soit à l'école, à la halle de gym ou aux 3 immeubles dont nous fournissons l'énergie. Nous avons proposé à l'immeuble de la Route de l'Ecole 9/11 de lui fournir de l'énergie de notre CAD et que la chaufferie de l'école soit elle, raccordée au gaz. Initialement, cet immeuble avait mis à l'enquête un raccordement au gaz mais elle a accepté notre proposition. Dans le projet tel que proposé, nous installons une chaudière à gaz plus puissante pour qu'en cas de problème avec la chaudière à bois nous puissions assumer la fourniture de l'énergie dans tous les bâtiments raccordés sans faire appel à une chaufferie mobile commune cela a été le cas par le passé. Le but est de maintenir le plus longtemps possible la chaudière à bois actuelle. Je tiens à préciser que la nouvelle chaudière à gaz sera seulement utilisée en cas de problème en hiver et qu'elle fonctionnera en été que pour chauffer l'eau sanitaire de ces immeubles. Le but étant d'employer au maximum le bois de nos forêts comme combustible.

Le financement de ce projet se présente comme suit :

| | | |
|---|-----|-----------|
| Montant de l'investissement | Fr. | 240000.00 |
| Taxe de raccordement de l'immeuble 9/11 | Fr. | 40000.00 |
| Prélèvement sur la réserve | Fr. | 40000.00 |
| Emprunt bancaire | Fr. | 160000.00 |
| Coût financier annuel (intérêts) | Fr. | 3200.00 |
| Amortissement (10%) | Fr. | 16000.00 |

Je donne la parole au Président de la commission financière M. Alain Carbonnier.

M. Alain Carbonnier : pour l'année 2017, le Conseil communal propose de raccorder le bâtiment de l'école au réseau de gaz naturel pour un montant de Fr. 240'000.00 et en même temps de raccorder le bâtiment Rte de l'Ecole 9/11 au CAD de l'école. Le financement de cet investissement se ferait par des taxes de raccordement d'un montant de Fr. 40'000.00, par un prélèvement sur la réserve à hauteur de Fr. 40'000.00 et par un emprunt bancaire de Fr. 160'000.00 dont le coût financier annuel est estimé à Fr. 3'200.00. Il est prévu d'amortir l'investissement sur 10 ans.

La commission financière préavis favorablement cet investissement de Fr. 240'000.00.

M. Dominique Zamofing : merci et j'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, tout est clair il n'y a pas d'eau dans le gaz.

Au vote à main levée, le raccordement de la chaufferie au réseau de gaz comme combustible d'appoint et le raccordement de l'immeuble de la Rte de l'Ecole 9/11 au CAD pour un montant de Fr. 240'000.00, est accepté à l'unanimité.

M. Dominique Zamofing : avant de boucler définitivement le volet financier, je dois encore vous faire formellement approuver le budget des investissements 2017.

Vote à main levée : le budget des investissements 2017, avec un excédent de charges de Fr. 200'000.00, est accepté à l'unanimité.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : informations communales

M. Dominique Zamofing :

- ✓ **Vandalisme** : dans notre commune où il fait bon vivre on est aussi parfois victime de vandalisme. Un oratoire a été mis à feu à l'entrée du bois du Sac à Posieux. Le Conseil communal déplore cet acte et une dénonciation pour atteinte à la liberté des croyances et des cultes a été déposée. La crapulerie n'a pas de limite.
- ✓ **Informatique** : nous avons changé de système informatique cette année. Ce changement était prévu en début d'année mais plusieurs problèmes, dont un majeur, la rétention d'information et de programme de la société qui nous équipait jusqu'à maintenant ont perturbé le travail du secrétariat. Pour celles et ceux qui bénéficieraient d'une ristourne d'impôt, nous nous excusons pour le retard pris dans ce domaine. Nous espérons que pour Noël vous puissiez mettre sous le sapin cette ristourne si elle n'avait pas été remboursée avant.
- ✓ **Secrétariat communal** : au 31 janvier 2017, notre trésorière communale Annelise Chavaillaz va prendre sa retraite bien méritée après 25 ans au service de la commune de Posieux dans un premier temps et depuis 2001 au service de la commune de Hauterive FR. Annelise tu as commencé le 1^{er} janvier 1991 comme trésorière de la commune de Posieux. Tu as succédé à M. François Bochud du Moulin Neuf. Très vite, tu as pris tes marques au sein de l'administration de Posieux en collaboration avec Mme Elisabeth Clément. Tu as travaillé

jusqu'à la fusion avec Ecuwillens sous l'égide des syndics Hans Schnyder, Bernard Clivaz puis Jean-Denis Chavaillaz, Nicolas Corpataux et maintenant votre serviteur. Tu as entre guillemets usé cinq syndics. A la fusion en 2001, tu continues à être trésorière de la nouvelle commune. Une période pas si facile, où il faut mettre le budget de la nouvelle entité sur pied et réunir une foule d'informations sur les pratiques des deux communes pour les mettre en commun. Après cette période, tu retrouves ton rythme de croisière dans tes chiffres et tu trouves tes marques avec tes nouvelles collègues. Bilan, débit, crédit, amortissement, perte sur débiteur, subvention, ristourne, cashflow, capacité d'investissement et autres termes comptables n'ont pas de secret pour toi. Comme dans la vie ce n'est jamais tout rose, il y a 3 ans, tu as eu le malheur de perdre ton mari Dany également collaborateur de la commune de Hauterive FR. Ce fut une période très difficile mais tu as trouvé du réconfort auprès de tes deux enfants et tes petites filles que tu chéris. Tu as décidé de prendre une retraite légèrement anticipée et tu as bien raison. Cela te donnera encore plus de temps à consacrer à tes trois petits enfants.



Chère Annelise, le Conseil communal et la population de Hauterive FR te remercient pour ces années passées au service de la commune et surtout te souhaitent une retraite active et une excellente santé. MERCI Annelise. Applaudissements nourris et bouquet de fleurs. Je tiens à préciser qu'Annelise sera également remerciée lors de la soirée consacrée au personnel communal.

Pour remplacer Annelise Chavaillaz, nous souhaitons la bienvenue à Mme Doris Monney d'Ecuwillens, nouvelle collaboratrice à l'administration de la commune.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : divers

M. Dominique Zamofing : la parole est maintenant aux citoyennes et citoyens.

M. Maurice Seydoux, Président de Paroisse : en mon nom et au nom du Conseil de Paroisse, je tiens à vous féliciter et à vous remercier. Vous féliciter pour l'excellent travail que vous faites pour nous, citoyens de Hauterive FR, habitants de nos deux villages Ecuwillens-Posieux et de tous les paroissiens d'Ecuwillens. Votre nouveau Conseil a très bien passé le premier examen du budget et cela me réjouit. Mais s'il fait vraiment bon vivre dans notre commune et dans notre paroisse, c'est aussi grâce à tous les autres travaux que les employés communaux exécutent à merveille et très souvent dans l'ombre. Bien que je ne fasse pas de politique, en tout cas pas en qualité de Président de Paroisse, je ne voudrais pas manquer de féliciter nos trois députés communaux fraîchement élus. Mes remerciements je les adresse envers ce nouveau Conseil communal avec qui la Paroisse entretient des liens d'amitié et de convivialité. Nous formons ensemble une équipe pour vous servir. Mais ce soir je tiens à remercier particulièrement une jeune équipe, la commission d'activités jeunesse, appelée communément la CAJ. Cette jeune équipe de volontaires met sur pied des activités qui pourraient être assimilées plus à la Paroisse qu'à la commune. C'est la raison pour laquelle, la Paroisse tient à les remercier chaleureusement. Comme vous le savez, ils ont organisé pendant tous les week-ends du mois de décembre, une activité liée à la fête de Noël, notamment le week-end dernier à la cabane du Bois Cornard avec du thé, du vin chaud et des chants de Noël. C'était vraiment magique, magnifique aussi. Il y a également le sapin aux doléances qui se trouve dans les jardins de la cure. Allez y jeter un petit coup d'œil, c'est très intéressant ce que nos enfants peuvent y inscrire. Vous serez très surpris je pense. Un dernier souhait. Quelques personnes m'ont interpellé pour savoir ce que la CAJ voulait dire. Certainement ces personnes ne viennent pas forcément aux assemblées de commune ou ne participent pas à toutes autres activités de nos villages. Je pense donc qu'il serait souhaitable d'expliquer ou de rappeler ce qu'est la CAJ dans votre prochain bulletin d'information. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite, au nom du Conseil de Paroisse, de belles et saintes fêtes de Noël. Applaudissements.

M. Dominique Zamofing : je remercie le Président de Paroisse pour ses bonnes paroles. On les transmettra à la CAJ, commission d'animation jeunesse. C'est vrai qu'il faut relever qu'ils font un excellent travail, ils ont une très bonne ambiance et c'est notre Conseiller Aurélien Baroz qui chapeaute cette commission. C'est Mme Valérie Berchtold Clément qui l'a créée, c'était une des premières dans le canton et nous sommes surpris en bien du résultat et de la popularité auprès des enfants. C'est une excellente activité pour notre commune.

M. Michel Galley, Ecuwillens : comme vous investissez assez peu l'année prochaine, je vous propose d'étudier le goudronnage de la place derrière le restaurant communal et de présenter le projet à la prochaine assemblée communale.

M. Dominique Zamofing : je vais contrôler au plan de législature en quelle année nous prévoyons cet objet et nous allons regarder avec le chef des routes. C'est prévu assez rapidement, si ce n'est pas l'année prochaine, ce sera l'année d'après.

M. Germain Daucourt, Posieux : il y a deux jours exactement nous avons reçu par poste un joli petit flyers jaune du géant jaune annonçant une réduction du temps d'horaire d'ouverture de la poste dès le 5 janvier 2017. Est-ce que vous le Conseil communal avez été orienté au préalable de ce changement d'horaire du fait que c'est le locataire de la commune ? Je peux vous dire, à titre d'information. J'étais à la St-Martin dans le Jura et on a supprimé en Haute Ajoie, 2 offices de poste qui seront transférés comme agence postale dans un magasin. La poste à une nouvelle tactique sournoise qui consiste à réduire l'horaire d'ouverture pour justifier une non rentabilité et ensuite une fermeture. Les autorités communales sont averties trois mois à l'avance et ainsi mises devant le fait accompli. C'est fallacieux et en réalité c'est un argument pour éviter toute manifestation et toute contestation ultérieure.

M. Dominique Zamofing : non, nous n'avons pas été consultés sur cette réduction d'horaire mais c'est une entreprise comme les autres et ce n'est pas à la commune d'imposer un horaire d'ouverture. Concernant la fermeture éventuelle, nous avons déjà utilisé une fois notre bouée de sauvetage. Nous ne sommes pas dupes, avec le nombre de fermeture annoncée, il y a des chances que Posieux soit dans le lot. Nous n'avons pour l'instant pas d'informations supplémentaires. Nous ne baissons pas les bras mais il ne faut pas se faire trop d'illusions.

M. Clovis Galley, Ecuwillens : dans le mot du syndic il était mentionné que la déchetterie ne pouvait être déplacée à l'endroit prévu parce que ce n'est pas situé près d'une zone à bâtir. J'ai du mal à comprendre et je souhaite des explications.

M. Dominique Zamofing : avec la nouvelle LAT, nous ne pouvons plus ouvrir une zone à bâtir, éloignée du centre du village. Ce qui est dommage, c'est que dans cette loi rien n'a été pensé pour ces zones spéciales. Personne ne veut d'une déchetterie dans un quartier de villas, mais la loi actuelle ne permet pas d'ouvrir une zone à bâtir entre guillemet perdue dans la nature. On a deux cas dans le canton actuellement, la déchetterie de Corbières qui est déjà en zone spéciale mais qui doit passer en zone déchet. La Confédération a déjà fait recours contre le préavis favorable du SeCA. Le deuxième cas est la laiterie du Châtelard. Le Conseil aimerait la sortir du village mais il n'y a plus de possibilité de rouvrir une zone spéciale. On est déçu mais on ne va pas non plus se précipiter. On attend les décisions relatives au recours de la Confédération par le Tribunal cantonal et voir également si au niveau politique, on ne va pas déposer une motion pour permettre de créer des zones décentralisées pour des objets spéciaux tels que déchetterie, porcherie, etc. Nous avons mandaté la commission d'aménagement d'évaluer les autres sites potentiels pour une déchetterie mais ce sera difficile.

M. Michel Galley, Ecuwillens : une question sur l'épuration. Je n'ai pas participé à une ou deux assemblées, je voulais juste savoir comment était calculée la taxe équivalent/habitant ?

M. Dominique Zamofing : une maison qui a 5 pièces représente 5 équivalents/habitants, un appartement de 3 pièces correspond à 3 équivalents/habitants, etc. Ce n'est pas le nombre d'habitants vivant dans l'habitation mais le nombre d'habitants qui pourraient y vivre. C'est calqué sur la loi cantonale malgré le fait que ce soit peut-être antisocial.

M. Christophe Chavallaz, Ecuwillens : il y a deux ou trois ans, il y avait une patinoire à côté du restaurant de l'aérodrome et je voulais savoir si cette opération allait être réitérée ?

M. Dominique Zamofing : il est vrai que durant 3 ou 4 ans nous avons participé à l'installation d'une patinoire à l'aviation. Le tenancier du restaurant a changé et nous n'avons pas renouvelé

l'expérience. La première raison est que l'aviation ne voyait pas cette patinoire d'un très bon œil pour une raison de sécurité des avions (puck sortant de l'enceinte). Si on réitère l'expérience, ce sera dans un autre lieu.

La parole n'est plus demandée.

M. Dominique Zamofing : arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation de ce soir, mais aussi de votre fidélité et de l'intérêt que vous portez aux affaires communales ainsi que de la confiance que vous témoignez à vos autorités dont le seul souci est la garantie de la qualité de vie, des prestations aux citoyens et à la bonne gestion des deniers communaux. Je remercie également chaleureusement mes collègues du Conseil communal pour leur confiance et leur engagement. Je tiens à remercier tout particulièrement le personnel de l'administration communale en particulier Mmes Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, Annelise Chavaillaz, trésorière, Corinne Terreaux, secrétaire communale adjointe et perceptrice d'impôts et Simge notre apprentie de commerce pour leur excellent travail. Je complète en remerciant également le personnel de l'exploitation ainsi que les membres de la commission financière. Toutes ces personnes contribuent à la bonne gestion de la commune. Merci à toutes et à tous.

Avant de clore définitivement cette assemblée, je tiens à féliciter mes deux collègues députés à savoir MM. Ruedi Schläfli pour sa brillante réélection ainsi que Nicolas Galley nouvellement élu. Applaudissements. Nous avons le plaisir, à l'issue de l'assemblée, de vous offrir le verre de l'amitié pour vous remercier de votre soutien lors de ces votations cantonales. Je précise pour ceux qui n'auraient pas voté juste, ils peuvent quand même boire un verre.

Il est 21h05 et je clos cette assemblée communale du budget 2017. Je vous remercie de votre attention, vous souhaite une excellente fin de soirée, de joyeuses fêtes de fin d'année et une année 2017 pleine de satisfaction personnelle, familiale et professionnelle et surtout l'essentiel une bonne santé à tous. Merci de votre attention et bonne soirée.

La séance est levée à 21.05 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Nicole Chavaillaz

Dominique Zamofing